

COMMUNE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 24 octobre au mardi 29 novembre 2022 inclus

REPRISE ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2022.09.144 en date du 27 septembre 2022, le maire de Le Tremblay-sur-Mauldre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le conseil municipal en date du 22 juin 2022.

Le projet du PLU a pour objectifs :

- D'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires applicables,
- D'approfondir l'intégration des exigences de développement durable dans le document de planification,
- De maintenir un développement urbain harmonieux et modéré, en préservant les espaces agricoles et forestiers,
- De permettre « la mise en valeur et la transition bâti ancien »,

L'enquête publique se déroulera à la Mairie, 17, rue du Pavé 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre, du lundi 24 octobre au Mardi 29 novembre inclus.

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lundi : de 10h à 12h Mercredi : de 10h à 12h00 et de 14h à 16h

Jeudi : de 14h à 18h Vendredi : de 10h à 12h

Par décision en date du 26 août 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné **Monsieur Roland REYNOUARD**, Directeur Général des Services techniques en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de le Tremblay-sur-Mauldre et recevra le public pour y recueillir toutes observations aux jours et heures suivants, sans rendez-vous, le :

- **Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h**
- **Samedi 5 novembre 2022 de 10 h à 13 h**
- **Mardi 29 novembre 2022 de 16 h à 19 h**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet du Plan Local d'Urbanisme en cours de reprise d'élaboration sera mis à la disposition du public en version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.letremblaysurmauldre.fr ou consultable en Mairie en version papier. Les observations pourront être consignées en mairie sur le registre d'enquête mis à disposition. Elles pourront également être adressées par écrit ou soit par courrier électronique à l'adresse suivante : plutsm@gmail.com, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

A l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur remettra au maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Celui-ci sera mis par la suite à disposition du public en mairie, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Tout autre renseignement concernant le dossier peut être obtenu en mairie auprès du service urbanisme, siège de l'enquête 17 rue du Pavé 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre. Tél l : 01.34.87.82.64.

Le Tremblay-sur-Mauldre, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Françoise CHANCEL

